

## PRESENTATION DE L'AVIS :

### « EFFICACITE ENERGETIQUE : UN GISEMENT D'ECONOMIES ; UN OBJECTIF PRIORITAIRE »

---

*Convaincu que l'efficacité énergétique doit être considérée comme la première source potentielle d'énergie domestique à l'horizon 2020, et alors que s'ouvre en France le débat national sur l'énergie, le CESE formule des préconisations dans l'avis « Efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire », rapporté par Anne de Béthencourt (groupe environnement et nature) et Jacky Chorin (groupe CGT-FO), membres de la section des activités économiques.*

**Il a été adopté ce jour en séance plénière avec 168 votants : 149 votes pour, 3 contre, 16 abstentions.**

Pour les rapporteurs, « l'ambition en matière d'efficacité énergétique implique deux grandes orientations. Au niveau communautaire, l'objectif du paquet climat énergie de 20 % d'économies d'énergie à l'horizon 2020 doit devenir contraignant ; et au niveau français, les politiques publiques d'efficacité énergétique doivent s'inscrire dans une vision à long terme, s'appuyer sur les acquis du Grenelle de l'Environnement et éviter tout contre signal qui affaiblirait la progression des efforts. Dans cet avis, le CESE articule ainsi ses propositions autour de 4 grands chapitres : le bâtiment, la précarité énergétique, l'industrie et l'agriculture, et la situation spécifique de l'Outre-mer.

#### **L'efficacité énergétique, enjeu majeur du bâtiment résidentiel et tertiaire**

« Le secteur du bâtiment, qui consomme près de la moitié de l'énergie de notre pays, est celui sur lequel l'effort le plus important est demandé » précisent les rapporteurs. Ainsi, les 500 000 rénovations annoncées par le Gouvernement interrogent tous les acteurs au regard de certains freins ou incohérences comme l'attente de normes pour le tertiaire, l'incertitude sur la mise en place d'une éco-conditionnalité des aides publiques, ou l'insuffisance de financement adapté. Ces situations n'incitent a priori pas les professionnels à poursuivre leur effort de formation et de structuration de la filière « alors que cet objectif de 500 000 rénovations représente un potentiel de maintien ou de création de 100 à 150 000 emplois » ajoutent les rapporteurs.

Pourtant, notre pays dispose de nombreux atouts et d'un fort potentiel, notamment grâce à des entreprises leaders au niveau mondial et d'un tissu dense d'artisans. Ces atouts pourront d'autant mieux s'exprimer que la coopération entre professionnels sera développée (de la conception des matériaux à l'usage des bâtiments), que l'obligation de travaux pour les bâtiments tertiaires sera enfin définie, et que les travaux d'efficacité énergétiques bénéficieront du taux réduit de TVA à 5%, au même titre que les biens et services de première nécessité (au lieu des 10% annoncés par le Gouvernement).

Par ailleurs, « la réussite de ce mouvement passe aussi par l'implication et l'information des citoyens : c'est l'enjeu de la généralisation des compteurs communicants en électricité et gaz (gains de consommation pouvant aller jusqu'à 15%), de l'individualisation des charges de chauffage dans le logement collectif (réduction de facture énergétique de 15 à 20%) ou d'un diagnostic de performance énergétique amélioré » complètent les rapporteurs.

La nécessité d'innover dans l'accompagnement financier est également pointée dans cet avis : il est ainsi recommandé que la Caisse des dépôts lance l'étude d'un programme innovant de soutien à l'efficacité énergétique, qui permettrait d'augmenter les ressources financières dédiées. « La BPI,

*annoncée comme la banque de la transition écologique, doit également jouer un rôle important dans la dynamique des marchés de l'efficacité énergétique. Les idées innovantes d'un Programme de Soutien à l'Efficacité Énergétique et de mécanismes de tiers investissement sont prometteuses pour mobiliser plus de fonds sans creuser la dette publique» concluent les rapporteurs.*

### **La précarité énergétique, une situation en aggravation constante**

*« Les efforts d'efficacité énergétique ne doivent pas porter uniquement sur le bâtiment. 3, 8 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique et éprouvent des difficultés à se chauffer. Nous ne pouvons admettre cette situation »* poursuivent les rapporteurs. En ce sens, le CESE préconise dans cet avis l'amplification du programme « Habiter mieux », le développement du repérage et l'accompagnement des populations en précarité énergétique ; et la généralisation d'une aide pour le chauffage à toutes les énergies. *« Nous appelons également à une concertation immédiate pour intégrer la performance énergétique dans les critères de décence pour la location des logements »* ajoutent les rapporteurs.

### **L'industrie et l'agriculture, un potentiel à développer**

Pour les rapporteurs, *« l'industrie (21%) et l'agriculture (3%) représentent à elles seules près d'un quart de la consommation finale d'énergie en France : le potentiel d'économies d'énergie rentables sur ces deux secteurs est important »*. En ce sens, le CESE appelle à considérer l'efficacité énergétique comme une filière industrielle d'avenir dont il faut encourager le déploiement. La directive éco conception est également pointée comme instrument puissant d'incitation pour les industriels, domaine dans lequel la France doit faire figure de leader. *« Dans l'industrie, une application ambitieuse de la directive Eco-conception générerait un potentiel d'économie de 90 milliards d'euros en Europe (280 euros par ménage) »* ajoutent les rapporteurs. L'agriculture doit elle aussi contribuer à l'objectif d'efficacité énergétique, notamment en intégrant des objectifs de réduction des consommations énergétiques dans les mesures de verdissement de la prochaine Politique agricole commune (PAC).

### **La situation spécifique de l'Outre-mer**

Enfin, le CESE consacre la dernière partie de l'avis à la situation de l'Outre-mer, et rappelle le rôle majeur des collectivités territoriales dans le pilotage de la gouvernance de la politique de l'efficacité énergétique, en lien avec l'ensemble des acteurs économiques et associatifs. Le CESE recommande également une réadaptation des outils existants afin de se doter d'une structure globale de financement axée sur l'efficacité énergétique.

*« La période qui s'ouvre est décisive. Pour que l'ensemble des acteurs se mobilise, des décisions fortes doivent être prises ou confirmées : la loi de programmation et la transposition de la directive européenne ont vocation à en être les moteurs principaux. Le CESE invite à ce que l'efficacité énergétique ne soit pas considérée comme une variable d'ajustement, mais bien comme une ressource énergétique en tant que telle »* concluent les rapporteurs.

### **Contacts presse :**

**Sylvaine COULEUR**

01.44.69.54.05 / 06.99.37.63.48

[sylvaine.couleur@clai2.com](mailto:sylvaine.couleur@clai2.com)